**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE**

**ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**CONVENTION DE STAGE**

Entre l’établissement universitaire :

Université de Blida 1

**Département** ………………………………………………………….

Représenté par : ……………………………………….

et

l’établissement ou l’administration d’accueil :

**Entreprise des …………………………………………………………….**

Représenté par : **…………………………………………..**

**Article 1er. - Dispositions générales**

La présente convention est régie par les dispositions de l’article 6 du décret exécutif n° 13-306 du 24 Chaoual 1434 correspondant au 31 aout 2013 portant organisation de stages pratiques en milieu professionnel à l’intention des étudiants.

Et de l’arrêté relatif à la nature, à l’évaluation et au contrôle des stages pratiques en milieu professionnel à l’intention des étudiants.

**Art.2.- Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser le cadre d’organisation et de déroulement des stages pratiques en milieu professionnel à l’intention des étudiants **du département de ……………….., Faculté de Technologie** de l’établissement universitaire (université, centre universitaire, école…) : **Université Saad Dahlab - Blida 1**

Le stage concerne les étudiants inscrits en vue de l’obtention du diplôme de **Master** en **………………………………………………………**.

**Art. 3.- Objectifs du stage**

Le stage de formation a pour objet de permettre aux étudiants(es) : **………………………………………..et ………………….** de mettre en pratique ses connaissances théoriques et méthodologiques acquises durant …… formation et réaliser le projet de fin d’études par la préparation d’un mémoire.

Le but du stage consiste à préparer les étudiants(es) à la vie professionnelle. Le stage fait partie du cursus pédagogique de l’étudiant, il est obligatoire en vue de l’obtention des diplômes de Master.

Les activités de stage sont déterminées par l’établissement universitaire et l’établissement ou l’administration d’accueil en fonction du programme de la formation dispensée.

**Art.4.- Thèmes des stages et organisations du travail**

Les thèmes des stages ainsi que les plans de travail des stagiaires et les objectifs assignés aux stages sont laissés à l’appréciation des encadreurs des stages et sont déterminés selon le programme d’études et le sujet de fin d’études validé par l’encadreur enseignant-chercheur de l’établissement universitaire de l’Université Saad Dahlab - Blida1 et des instances concernées par la prise en charge des stages de l’établissement ou de l’administration d’accueil.

**Art .5. Désignation, des encadreurs et maitres de stage**

L’établissement universitaire désigne un encadreur enseignant chercheur et l’établissement d’accueil désigne un maitre de stage.

Les cadres techniques (maitre de stage) chargés de suivre les stagiaires sont désignés par le Responsable de l’Entreprise et doivent êtres des cadres permanents avec au moins cinq (5) ans d’expérience.

Durant sa présence sur les lieux du stage, le stagiaire est placé sous l’autorité hiérarchique du maitre de stage désigné.

Il doit respecter strictement les dispositions du règlement intérieur de l’établissement ou de l’administration d’accueil et du service ou il est affecté.

**Art.6.- Modalités pratiques de déroulement du stage**

**-Périodicité des stages**

Les stages se dérouleront sur la période (septembre-mai), avec une périodicité de  deux (2) fois par semaine sur une période de 02 mois à partir de ……………….2021.

**-Art.7.- Conditions diverses**

**-Rémunération des maitres de stage**

Les maitres de stage perçoivent une rétribution servie par l’établissement de l’enseignement supérieur conformément à la réglementation en vigueur.

**-Couverture sociale du stagiaire**

La couverture de la sécurité sociale est assurée par l’établissement universitaire : Université Saad Dahlab- Blida 1.

Lorsqu’un accident survient par le fait ou à l’occasion du stage en entreprise, l’obligation de la déclaration de l’accident de travail incombe à l’établissement ou à l’administration où est effectué le stage.

L’administration ou l’établissement d’accueil doit adresser sans délai à l’établissement universitaire dont relève le stagiaire une copie de la déclaration d’accident de travail envoyé à la structure de la sécurité sociale compétente.

**-Conditions d’absence du stagiaire**

Le stagiaire est autorisé à s’absenter dans les cas suivants :

* Rattrapages des examens,
* Obligations administratives de l’université,
* Maladies.

**Art.8.- Durée de la convention et modalités de résiliation**

La présente convention de stage est conclue pour la durée de stage des étudiants(es) conformément à l’article 6 ci-dessus.

**Art.9.- Entrée en vigueur**

La présente convention entre en vigueur à partir de la date de sa signature par les deux parties.

Fait à Blida, le …./…../2021

L’établissement de l’Enseignement L’établissement ou l’administration

Supérieur : Université d’acceuil : **…………………………………………** Saad Dahlab - Blida 1

Représenté par M. …………………………… Représenté par : ………………………………..